

Minister of Transport



Ministre des Transports

Ottawa, Canada K1A 0N5

L'honorable Judy A. Sgro  
Présidente  
Comité permanent des transports, de l'infrastructure et des collectivités  
Chambre des communes  
Ottawa (Ontario) K1A 0A6

Madame,

Au nom du gouvernement du Canada, je tiens à remercier le Comité permanent des transports, de l'infrastructure et des collectivités pour son rapport intitulé « À l'appui des écoles de pilotage au Canada ».

Le gouvernement félicite les membres du Comité, ainsi que les témoins qui ont comparu devant celui-ci, pour leur perspicacité et leur détermination à atténuer les difficultés auxquelles sont confrontées les écoles de pilotage au Canada. Il s'agit d'un domaine relativement nouveau que Transports Canada a commencé à étudier, et les données essentielles décrites dans le rapport seront utiles pour appuyer l'élaboration de politiques dans ce domaine.

La Réponse du gouvernement est le fruit d'un effort de collaboration entre les ministères et les organismes fédéraux concernés, y compris Transports Canada, Emploi et Développement social Canada, Services aux Autochtones Canada, Finances Canada, la Défense nationale et les Forces armées canadiennes, Anciens combattants Canada, l'Agence canadienne du développement économique du Nord, Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada, et Femmes et Égalité des genres Canada.

Le gouvernement souscrit à la majorité des recommandations énoncées dans le rapport, lesquelles correspondent à des initiatives en cours ou envisagées par Transports Canada et d'autres ministères.

Vous trouverez en pièce jointe une copie de la Réponse du gouvernement aux recommandations énoncées dans le rapport.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de mes sentiments les meilleurs,

A handwritten signature in blue ink that reads "Marc Garneau".

L'honorable Marc Garneau, C.P., député  
Ministre des Transports

Pièce jointe

Canada

**RÉPONSE DU GOUVERNEMENT AU 29<sup>E</sup> RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT DES TRANSPORTS,  
DE L'INFRASTRUCTURE ET DES COLLECTIVITÉS, INTITULÉ : À L'APPUI DES ÉCOLES DE PILOTAGE  
AU CANADA**

Le gouvernement du Canada est heureux de répondre au 29<sup>e</sup> rapport du Comité permanent des transports, de l'infrastructure et des collectivités (le Comité), intitulé : À l'appui des écoles de pilotage au Canada.

Le gouvernement du Canada tient à remercier les membres du Comité d'avoir produit le rapport et d'avoir présenté des recommandations sur cette question importante. Le gouvernement remercie également les nombreuses personnes qui ont témoigné devant le Comité ou qui lui ont fait part de leurs commentaires.

L'objet de la Réponse du gouvernement (la Réponse) est de répondre aux recommandations contenues dans le Rapport et de souligner l'importance des travaux entrepris par le gouvernement afin d'atténuer ces difficultés et de remédier à la pénurie de main-d'œuvre.

Le secteur de l'aviation est l'un des principaux moteurs économique et social du Canada; il contribue plus de 35 milliards de dollars au produit intérieur brut, fournit des milliards de dollars en taxes fédérales et provinciales, et représente quelque 140 000 emplois (<https://aviationbenefits.org/economic-growth/value-to-the-economy>). Cependant, selon le rapport d'information de 2018 sur le marché du travail (IMT) du Conseil canadien de l'aviation et de l'aérospatiale (CCAA) intitulé « Industries de l'aéronautique et de l'aérospatiale », le secteur de l'aviation prévoit une importante pénurie de pilotes et d'autres professionnels, et on estime que le Canada devra embaucher 55 000 travailleurs d'ici 2025, y compris 7 300 pilotes. Pour remédier aux problèmes de pénurie d'ici 2025, 3 000 pilotes supplémentaires au-delà du nombre de personnes qui obtiennent leur diplôme actuellement doivent entrer dans cette profession.

La pénurie de pilotes et d'autres travailleurs essentiels qualifiés pourrait avoir une incidence disproportionnée sur les collectivités Nordiques, les collectivités éloignées et les collectivités Autochtones, dont nombreuses dépendent sur de petits transporteurs régionaux pour les déplacements à longueur d'année, pour les interventions médicales et pour les besoins alimentaires quotidiens, en raison des possibles interruptions du service aérien dans les petits aéroports régionaux. Sans pilotes suffisants pour les transporteurs régionaux, la santé, la connectivité et la sécurité économique de ces communautés pourraient être compromises.

La pénurie est attribuable à divers facteurs, dont : les coûts de formation élevés, les salaires faibles à l'arrivée sur le marché du travail et l'infrastructure vieillissante. Un manque d'instructeurs de vol limite le nombre d'étudiants que les établissements de formation au pilotage peuvent accepter. Les obstacles sociaux, culturels et économiques peuvent dissuader de nombreuses femmes et de nombreux Autochtones d'entrer dans ces professions. À l'heure actuelle, seulement 7 % des pilotes sont des femmes, et les Autochtones ne représentent que 3 % de la main-d'œuvre dans le secteur de l'aviation. La prise de mesures pour accroître le taux

de participation de ces groupes sous-représentés pourrait aider à remédier à la pénurie de main-d'œuvre dans le secteur de l'aviation, y compris dans les collectivités Nordiques, les collectivités éloignées et les collectivités Autochtones. Le gouvernement a versé un financement à Elevate Aviation et au CCAA afin qu'ils entreprennent des recherches sur les obstacles auxquels se heurtent des membres des groupes sous-représentés lorsqu'ils tentent de faire carrière dans l'aviation et, tout particulièrement, lorsqu'ils veulent devenir des pilotes.

En tant qu'organisme de réglementation de l'industrie de l'aviation, et compte tenu de son rôle d'accréditer les établissements de formation et de certifier les étudiants, le gouvernement du Canada s'intéresse à la façon dont est abordé le problème de la pénurie. Toutefois, le gouvernement du Canada ne peut pas agir seul, et il collabore avec des partenaires pour appuyer les efforts dans ce domaine.

Compte tenu de ce qui précède, le gouvernement a examiné attentivement le rapport et a tenu compte de ses recommandations, qui sont d'une grande importance pour les Canadiens. Le gouvernement abordera les recommandations présentées dans le rapport sous les quatre thèmes suivants : 1) Élaboration des politiques et rayonnement; 2) Surveillance réglementaire et modernisation; 3) Appui aux écoles de pilotage; et 4) Appui aux étudiants.

### **ÉLABORATION DES POLITIQUES ET RAYONNEMENT (Recommandations 1, 2 et 3)**

Le gouvernement accepte la conclusion du rapport selon laquelle le gouvernement pourrait jouer un rôle actif pour remédier la pénurie de main-d'œuvre dans le secteur de l'aviation grâce à une approche cohérente et ciblée qui encourage la croissance de l'industrie et qui comprend des efforts de sensibilisation et de mobilisation pour promouvoir les carrières dans l'aviation. Le gouvernement a récemment pris des mesures initiales pour atteindre cet objectif.

Par exemple, en octobre 2018, le gouvernement a organisé le Forum sur la pénurie de main-d'œuvre dans le secteur de l'aviation, réunissant des dirigeants de l'industrie et des partenaires pour échanger des connaissances sur les enjeux actuels et trouver des solutions potentiels aux lacunes en matière de disponibilité de travailleurs qualifiés. Transports Canada continue de diriger un Groupe de travail interministériel et de mobiliser un Comité consultatif externe dans le but de mieux comprendre les obstacles et les solutions éventuelles en ce qui concerne les pénuries de main-d'œuvre, dont la réforme des règlements et des politiques. Comme la pénurie de main-d'œuvre dans le secteur de l'aviation au Canada fait partie d'un phénomène mondial, le gouvernement participe au Groupe de travail sur la prochaine génération de professionnels du milieu aérien de l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) et poursuit sa collaboration avec le Groupe de travail sur les femmes dans le transport de la Coopération économique Asie-Pacifique afin de mieux comprendre les pratiques exemplaires pouvant servir à remédier aux difficultés auxquelles se heurte l'industrie de l'aviation. Le gouvernement soutient également une sensibilisation au moyen d'activités comme le Salon d'exploration des carrières en aviation et en aérospatiale du Musée de l'aviation et de l'espace du Canada et le versement de subventions à des organismes comme Alkan Air Flight Academy.

De plus, le gouvernement reconnaît l'importance d'une main-d'œuvre inclusive et appuie des initiatives visant à cerner et à éliminer les obstacles systémiques qui nuisent à la participation à la main-d'œuvre au Canada. Cela comprend favoriser la participation des femmes dans des secteurs où elles sont actuellement sous-représentées. Par exemple, le gouvernement a versé 426 410 \$ à Elevate Aviation dans le cadre du Programme de promotion de la femme pour entreprendre un projet visant à cerner les obstacles auxquels se heurtent les femmes lorsqu'elles tentent de percer le secteur de l'aviation, notamment en tant que pilotes. Le gouvernement a également accordé 3 millions de dollars au CCAA afin qu'il entreprenne une étude de l'information sur le marché du travail, qui comprendra une analyse de la représentation des Autochtones et des sexes au sein du secteur national et international de l'aviation. Ces efforts mèneront à l'établissement d'un plan d'action en vue de former et d'embaucher des membres de groupes sous-représentés dans ce secteur.

Pour aider à promouvoir de nouvelles carrières pour les anciens combattants, le Groupe de transition du gouvernement appuie les membres des forces armées canadiennes lors de leur transition vers un nouvel emploi après le service militaire. Les membres des forces armées canadiennes et les anciens combattants ont accès à des séminaires, des ateliers sur la réorientation professionnelle et des outils en ligne qui visent à les aider à déterminer quels sont les emplois ou les secteurs pouvant les intéresser. Certaines professions et compétences des Forces armées canadiennes sont directement liées à l'industrie aéronautique, notamment la liaison entre les pilotes militaires et les postes civils à la retraite ou à la fin de mandat.

Enfin, bien que le gouvernement soit conscient des difficultés particulières auxquelles se heurtent les écoles de pilotage aujourd'hui lorsqu'elles tentent de recruter et de maintenir en poste des instructeurs de vol, la majorité des programmes fédéraux sont de nature générale et ne visent pas généralement l'aide aux écoles de pilotage. Par exemple, le Programme fédéral d'expérience de travail étudiant est exécuté par les provinces et les territoires et offre aux étudiants postsecondaires des programmes de sciences, de technologie, de génie, de mathématiques et d'affaires à travers le Canada une expérience de travail rémunérée à leur domaine d'études. Cependant, le gouvernement étudiera les occasions de collaborer avec l'industrie, les écoles de pilotage, les provinces et les territoires pour examiner les occasions de mieux appuyer les écoles de pilotage.

### **SURVEILLANCE RÉGLEMENTAIRE ET MODERNISATION (Recommandations 5, 6, 7, 8 et 13)**

Le gouvernement reconnaît que la modernisation des modèles canadiens actuels en matière de réglementation et de formation des pilotes peut aider à élaborer le genre de régime agile et proactif qui ciblerait les compétences et l'emploi requis pour travailler dans le secteur de l'aviation d'aujourd'hui. Pour aider à promouvoir la sécurité, le régime canadien de surveillance du transport aérien utilise une approche fondée sur le risque pour vérifier si l'industrie est conforme aux cadres réglementaires liés à l'aviation au moyen des activités de conformité et d'exécution. Cela comprend des inspections planifiées et réactives; la certification des personnes, des produits et des organisations; la prise de mesures appropriées lorsqu'un risque ou un problème nouveau ou accru lié au rendement de sécurité de l'exploitant est relevé; et

aider à s'assurer que les mesures d'exécution sont rigoureuses et uniformes entre les exploitants et les régions, y compris les collectivités Nordiques, par l'intermédiaire du Conseil consultatif national de la surveillance. Le gouvernement examine régulièrement la formation, et a pris des mesures pour adopter des innovations et permettre l'adoption des approches plus modernes, qui non seulement amélioreront la formation mais pourraient également contribuer à remédier à la pénurie de main-d'œuvre.

Par exemple, le gouvernement cherche à moderniser son régime de formation actuel en explorant la possibilité d'introduire des Organismes de formation agréés (OFAs) chargés d'exécuter les programmes de formation de pilotes au Canada. L'établissement des OFAs pourrait assurer un équilibre entre les méthodes modernes et traditionnelles de formation au pilotage en vue de l'atteinte des objectifs dans ce domaine. Le gouvernement pourrait envisager l'introduction d'une formation fondée sur les compétences dans le cadre de cette initiative.

Les technologies dans le domaine de l'aviation évoluent rapidement, et le gouvernement, en tant qu'organisme de réglementation et d'application, a un rôle considérable à jouer pour en promouvoir l'adoption sécuritaire. Dans ce contexte, le gouvernement a passé en revue le Règlement de l'aviation canadien dans le but d'inclure l'utilisation des nouvelles technologies et les pratiques exemplaires en matière de formation au pilotage. Les approches modernes et souples à la formation au pilotage pourraient également combler les pénuries de main-d'œuvre dans le secteur de l'aviation. Le gouvernement dispose de normes et de réglementations relatives à l'utilisation de dispositifs modernes de formation au pilotage, tels que les simulateurs, et examine continuellement les nouvelles technologies de formation au pilotage, y compris en modifiant le règlement sur la formation au pilotage, le cas échéant.

Les avancées technologiques ont grandement amélioré la qualité des simulateurs. Les simulateurs jouent un grand rôle dans la formation au pilotage de base et permettent de simuler des conditions de vol et des conditions météorologiques anormales sans nuire à la sécurité des pilotes et du matériel. La formation en simulateur est reconnue internationalement et permet aux pilotes de s'exercer dans des situations qui ne pourraient pas être reproduites de manière sécuritaire en aéronef. La licence de pilote en équipage multiple, établie au Canada en 2006 sur les directives de l'OACI et semblable à des pratiques en Europe et en Asie, permet aux pilotes de passer directement de la formation en simulateur au poste de copilote. Le gouvernement a aussi soutenu l'introduction du simulateur de vol Redbird, utilisé par de nombreuses écoles de formation au pilotage au lieu de la formation des aéronefs. Tous les simulateurs et dispositifs de formation en vol doivent être conformes aux normes du gouvernement et, une fois approuvés, les entreprises reçoivent une attestation par le ministère leur permettant d'utiliser le dispositif pour la formation ou pour la mise à l'essai selon les exigences demandées. Les étudiants peuvent donc appliquer les heures de formation passées au simulateur pour l'obtention de leur licence de pilote. Le rôle principal du gouvernement est de travailler avec les écoles et les fabricants pour s'assurer que ces nouveaux dispositifs uniques respectent les normes appropriées et reçoivent les attestations adéquates. L'utilisation

des simulateurs permet de réduire les coûts de la formation au pilotage pour tous les étudiants, y compris les femmes et les Autochtones.

Dans le cadre de son engagement à réduire l’empreinte carbone et l’incidence climatique de l’aviation, le gouvernement appuie les travaux en cours de l’industrie pour mettre au point des combustibles de remplacement. Depuis plusieurs années, le gouvernement collabore avec la Federal Aviation Administration des États-Unis et le Conseil national de recherches du Canada pour mettre sur pied l’infrastructure et les procédures adéquates de mise à l’essai des carburants de remplacement sans plomb à l’essence d’aviation. Ces travaux progresseront en accélérant la disponibilité du carburant d’aviation durable (CAD) au Canada. Le Défi « Visez haut ! » d’Impact Canada, annoncé le 17 août 2018, a pour but d’accélérer le développement des percées technologiques qui permettront de réduire de manière considérable les émissions de gaz à effet de serre et les coûts de production du CAD. De concert avec le Défi, le gouvernement du Canada a annoncé qu’il explore des possibilités d’achat de CAD en vue d’une utilisation future dans les flottes d’aviation fédérales. Ce Défi pancanadienne fait partie de l’Initiative Impact Canada, qui offre un moyen de piloter des approches novatrices en matière de politiques et de programmes. Ces travaux pourraient aussi bénéficier à l’industrie de la formation au pilotage.

Enfin, bien que le gouvernement accepte en principe la recommandation de revoir les exigences existantes concernant la formation des instructeurs de vol par des tiers, il n’a actuellement aucun programme qui répond à ce problème. En outre, les nouvelles Ententes sur le développement de la main d’œuvre offrent un financement aux provinces et territoires qui leur permettent d’offrir des services d’aide à l’emploi et d’acquisition de compétences en leur accordant la souplesse nécessaire pour répondre aux divers besoins de leurs clients respectifs. Conformément à ces ententes, les provinces et les territoires ont la responsabilité de concevoir et d’assurer la prestation de programmes de formation professionnelle et d’acquisition de compétences qui répondent aux besoins de leurs marchés du travail, et ont la latitude nécessaire pour le faire. Cependant, le gouvernement pourrait travailler avec des partenaires à l’avenir pour déterminer la meilleure façon de résoudre ce problème.

#### **APPUI AUX ÉCOLES DE PILOTAGE (Recommandations 4, 9 et 10)**

Le gouvernement accepte en principe les recommandations concernant l’aide financière pour les écoles de pilotage au moyen de mesures incitatives financières pour compenser les coûts des immobilisations et d’exploitation afin d’accroître la capacité des institutions de formation au pilotage existantes et nouvelles. Il reconnaît également qu’il faut accorder une importance particulière aux écoles de pilotage dans les régions éloignées et Nordiques, et a plusieurs programmes en cours de développement qui permettront de cibler ces enjeux. Le gouvernement poursuivra ses efforts actuels pour déterminer les pistes et les contributions fédérales appropriées dans ce domaine.

L'Incitatif à l'investissement accéléré est un exemple clé d'un programme qui peut aider avec les coûts d'investissement élevés associés à la création, au fonctionnement et au développement des écoles de pilotage. Afin de soutenir les entreprises qui effectuent de nouveaux investissements en capital, le gouvernement a annoncé l'Incitatif à l'investissement accéléré dans l'Énoncé économique de l'automne 2018, selon lequel les nouveaux investissements en capital seront en général admissibles la première année à une déduction pour amortissement d'une somme pouvant être trois fois supérieure à celle qui serait autrement accordée pour l'année où l'exploitation du bien est entamée. Le fait de tripler la déduction de la première année permettra aux entreprises de récupérer plus rapidement le coût de leur investissement, ce qui réduira le risque et rendra plus attrayant les investissements en capital. Ce programme pourrait stimuler les investissements dans de nouvelles écoles de pilotage dans le Nord.

Grâce à ses programmes de contribution, le gouvernement pourrait aussi aider les écoles de pilotage dans les territoires avec leurs coûts en capital, avec l'achat de leurs fournitures et l'élaboration de leurs programmes de formation. Un pas important dans ce sens a été fait au cours de l'exercice 2017-2018 lorsque, dans le cadre du Programme de diplôme en gestion de l'aviation, le gouvernement fédéral, le gouvernement du Yukon et Alkan Air ont investi dans un nouveau simulateur de formation au pilotage, le premier du genre dans le Nord canadien. Cet investissement novateur permet aux étudiants d'effectuer leur formation en vol à Alkan Air tout en suivant des cours d'affaires au Collège du Yukon. De plus, les lignes aériennes régionales ont la possibilité d'utiliser le simulateur de vol pour la formation de leur personnel, le perfectionnement professionnel et la mise à niveau des compétences, ce qui permet aux opérateurs locaux et aux étudiants de réaliser d'importantes économies de temps et d'argent.

En outre, les Déductions pour les habitants des régions éloignées offre des allègements fiscaux aux collectivités du Nord, ce qui a pour but d'aider à attirer de la main-d'œuvre spécialisée dans les régions éloignées et des collectivités du Nord. Les habitants des régions visées du Nord canadien peuvent demander une déduction par jour pour compenser les impôts à payer ainsi qu'une déduction pour les avantages relatifs aux déplacements. Ce programme pourrait inciter les pilotes formés à déménager dans les collectivités Nordiques, ce qui pourrait pallier aux pénuries de main-d'œuvre dans le domaine de l'aviation dont font face les collectivités éloignées, les collectivités Autochtones et les collectivités du Nord.

### **APPUI AUX ÉTUDIANTS (Recommandations 11 et 12)**

Le gouvernement accepte son rôle en aidant à compenser les coûts élevés de la formation au pilotage. À l'heure actuelle, les Canadiens qui souhaitent devenir pilotes commerciaux peuvent emprunter différents itinéraires pour répondre aux exigences de la formation au sol (en classe) et des 200 heures de vol obligatoires, notamment: une approche à leur propre rythme; programmes de formation de pilote professionnel fournis par des Unités de formation au pilotage (UFP) accréditées par Transports Canada; ou l'achèvement d'un programme d'aviation universitaire ou collégial associé à une formation de pilote dispensée par des UFP.

L'accès aux prêts et aux bourses du Programme de prêts d'études canadiens (PPEC) est offert aux étudiants qui suivent un enseignement menant à un diplôme, un certificat ou un diplôme dans un établissement d'enseignement postsecondaire désigné en raison des critères d'admissibilité réglementés du programme. Les pilotes en formation peuvent accéder aux soutiens du PPEC pour les programmes admissibles des collèges et universités de l'aviation. Cependant, un certain nombre d'autres écoles de pilotage ne sont pas admissibles car elles ne sont pas liées à un établissement d'enseignement postsecondaire désigné, ou parce que la formation qu'ils offrent ne répond pas aux critères d'admissibilité au PPEC. Certaines provinces et territoires offrent également une aide financière aux étudiants pour la formation au pilotage, comme en Alberta.

Le Programme d'appui aux initiatives sectorielles (PAIS), un programme de subventions et de contributions dont l'objectif est de remédier aux pénuries actuelles et futures de compétences, est l'un des outils d'Emploi et Développement social Canada (EDSC) pour aider les secteurs confrontés à des problèmes de développement de la main-d'œuvre. Le CCAA a lancé deux projets PAIS visant à répondre aux besoins de l'industrie de l'aviation et à ses problèmes liés au marché du travail. Ces projets fourniront des informations et des prévisions actualisées sur le marché du travail afin de fournir aux parties prenantes de l'industrie les données et les outils nécessaires pour identifier et développer des stratégies répondant aux besoins actuels et futurs en main-d'œuvre. Ils moderniseront également les normes professionnelles nationales existantes, l'évaluation des compétences et le système de certification afin de faciliter le recrutement de nouveaux travailleurs de l'aviation issus d'industries compatibles. Transports Canada continuera de collaborer avec l'EDSC pour explorer des opportunités potentielles pour remédier à la pénurie de main-d'œuvre dans le secteur de l'aviation.

Il existe également des programmes conçus pour augmenter la participation des groupes sous-représentés sur le terrain, notamment les Autochtones, les anciens combattants et les immigrants. En ce qui concerne l'augmentation de l'inclusion des Autochtones dans l'industrie de l'aviation, le Programme d'aide aux étudiants de niveau postsecondaire vise à améliorer l'employabilité des étudiants Inuits et Premières nations admissibles en leur fournissant un financement leur permettant d'accéder à des possibilités d'éducation et de développement des compétences au niveau postsecondaire. Aux termes de ce programme, les établissements d'enseignement admissibles sont des établissements qui accordent des grades, des diplômes et des certificats et qui sont reconnus par une province ou un territoire et comprennent les établissements d'enseignement affiliés ou dispensant des programmes postsecondaires agréés en accord avec un établissement postsecondaire.

En ce qui concerne les anciens combattants, le Programme d'allocation pour études et formation du gouvernement est une initiative qui permet aux anciens combattants qui respectent certains critères d'admissibilité d'obtenir un financement pour suivre la formation au pilotage en vue de travailler dans ce secteur. Le Groupe de transition des anciens combattants est un nouveau programme lancé en 2018 qui vise à mettre en contact les militaires libérés et ceux qui prennent leur retraite avec des employeurs du secteur privé, notamment avec des employeurs du secteur de l'aviation civile si ces anciens militaires ont des compétences dans le domaine. Le gouvernement travaille actuellement à compiler des



statistiques sur les demandes de financement relatives à une formation dans le secteur de l'aviation civile afin d'avoir une idée du nombre d'anciens combattants qui cherchent à faire carrière dans ce secteur.

Chaque année, les programmes d'immigration du Canada ont pour résultat l'admission de pilotes étrangers, dont bon nombre ont été formés dans des écoles de vol canadiennes comme étudiants internationaux. Le gouvernement s'efforce de faciliter les choses pour que ces étudiants puissent rester au Canada après l'obtention de leur diplôme. Par exemple, avec le Programme de permis de travail postdiplôme, les étudiants internationaux diplômés peuvent rester et travailler au Canada, acquérant ainsi de l'expérience de travail profitable au Canada afin de respecter les exigences de l'un des programmes d'immigration du Canada. Dans le cadre de ce programme, les diplômés des écoles de vol canadiennes pourraient se qualifier pour un permis de travail au Canada jusqu'à trois ans s'ils respectent les conditions d'admissibilité du programme et s'ils ont :

- terminé un cours de formation en vol dans une école de formation canadienne admissible et ont obtenu une licence de pilote commercial canadien; ou
- obtenu, ou sont en train d'obtenir, une qualification d'instruction et ont reçu une offre d'emploi en tant qu'instructeur de vol d'une école de formation en vol admissible.

Les diplômés qui travaillent au Canada et qui souhaitent devenir des résidents permanents ont accès à la Catégorie de l'expérience canadienne s'ils possèdent au moins un an d'expérience de travail au Canada et connaissent l'anglais ou le français. L'Entrée express permet aux personnes ayant des diplômes d'études canadiens, y compris ceux qui sont diplômés d'une école de vol canadienne, de recevoir des points, ce qui augmente leurs chances d'obtenir une invitation à demander la résidence permanente.

En plus de ces initiatives fédérales, les pilotes qui sont diplômés d'une école de vol canadienne peuvent aussi être admissibles aux programmes d'immigration provinciaux et territoriaux. Ces programmes donnent aux provinces et aux territoires la capacité de choisir des immigrants qui répondent à des besoins régionaux.